

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

Marché de Noël - Dimanche 13 décembre 2026

Une **inscription préalable** est nécessaire pour réserver un stand sur le Marché de Noël, qui se déroulera le **dimanche 13 décembre**, à la Salle des Fêtes d'Yzeron (ouverture au public de 10h00 à 18h00).

- **La location d'un emplacement INTERIEUR** (dans la Salle des Fêtes d'Yzeron), avec mise à disposition d'une table (dimension 90x180 environ) et deux chaises, **est fixée à 22€**.
- **La location d'un emplacement EXTERIEUR** (autour de la Salle des Fêtes d'Yzeron), avec mise à disposition d'une table (dimension 90x180 environ) et deux chaises, **est fixée à 12€**.

Nous ne fournissons aucun enrouleur ou rallonge électrique, ni barnum pour l'extérieur.

Chaque exposant doit venir avec son propre matériel, notamment pour les branchements électriques.

Nous rappelons :

- **Qu'il est interdit de vendre des produits (nourriture et boisson) à consommer sur place, la buvette se réserve l'exclusivité de ces ventes.**
- **Qu'il est interdit d'ajouter des tables à son stand**

POUR S'INSCRIRE :

Vous devez remplir le bulletin d'inscription ci-joint (également téléchargeable sur le site de la Mairie d'YZERON sur la page de l'association APEEC).

Merci de lire attentivement le règlement.

- **Documents à joindre pour valider votre inscription** (tout bulletin incomplet sera refusé)
 - ☐ Le bulletin d'inscription complété et signé
 - ☐ La copie de la carte d'identité recto-verso
 - ☐ Le chèque de règlement à l'ordre de l'APEEC
 - ☐ En plus pour les professionnels, la copie du registre du commerce et l'attestation d'assurance

Merci d'envoyer votre dossier d'inscription COMPLET par courrier :

**APEEC
369 Route de Saint Martin
69510 YZERON**

Tout dossier incomplet se verra refusé.

Tout renseignement inexact ou le non-respect du règlement entraînent la résiliation du contrat sans remboursement ni indemnisation possible.

Les places étant limitées et par soucis de diversité, nous nous laissons la possibilité de refuser certaines inscriptions. Nous saurons vous en informer le cas échéant.

Si besoin, n'hésitez pas à nous contacter :

- Par mail : apeec.ronzey@gmail.com
- Par téléphone, vous pouvez joindre Eloise Lemaire : 06.74.01.08.56

Tous les bénéfices liés à cette manifestation vont au profit de l'APEEC, Association de Parents d'élèves de l'école communale d'YZERON, pour participer aux activités, sorties et voyages scolaires !

BULLETIN D'INSCRIPTION à renvoyer avant le Samedi 28 Novembre 2026 Accompagné d'un chèque correspondant au montant total de votre réservation.

REGLEMENT

Art. 1 :

Les stands qui pratiquent la revente de produits manufacturés, nourriture ou boissons pour consommation immédiate ne sont pas acceptés. La buvette qui sera tenue dans la Salle des Fêtes se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration. De fait, l'organisation se réserve le droit de faire retirer du stand de l'exposant les produits qu'il juge non conforme au marché de Noël (revente ou non-respect de la propriété intellectuelle par exemple).

Art. 2 :

L'Exposant ne pourra en aucun cas choisir son emplacement, il s'engage à n'utiliser que l'emplacement notifié et à ne pas gêner ses voisins. Il est également interdit de rajouter une table à son emplacement.

Toute forme de sous-location d'emplacement sera interdite. Il ne pourra en aucun cas être procédé au remboursement de la réservation. (Notamment en raison de la météo)

Art. 3 :

L'Exposant s'engage à respecter les plages horaires définies, étant admis que l'organisateur se réserve la possibilité de les modifier en fonction d'impératifs nouveaux ou de conditions climatiques.

Art. 4 :

L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation (diversité des stands exposants par exemple) ou à la gestion du marché de Noël et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

L'Organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant.

Art. 5 :

La vente ne s'effectue qu'entre l'acheteur et l'exposant, elle ne concerne en aucune manière les organisateurs, aucune réclamation ne pourra être formulée à leur encontre.

Art. 6 :

En participant au marché de Noël, l'Exposant autorise l'organisateur à réaliser des prises de vues de son stand et à les diffuser.

Art. 7 :

La Salle des Fêtes devra être libérée de toute occupation au plus tard le même jour à 19h00. Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre et vide après la manifestation

Art. 8 :

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pouvoir justifier de son identité.

Art. 9 :

Les exposants sont tenus de respecter les mesures de sécurité prises par les pouvoirs publics et éventuellement par l'organisateur. Les exposants ne doivent pas obstruer les allées ou les voies d'accès, ni les empiéter.

Art. 10 :

L'Organisateur se décharge de toutes responsabilités quant aux accidents pouvant survenir au cours de cette manifestation ainsi qu'aux éventuelles dégradations ou vols du matériel exposé. En acceptant le présent règlement, l'exposant abandonne tout recours à l'encontre de la commune et de l'organisateur en cas de sinistre.

Art. 11 :

Toute inscription ne sera validée qu'après réception du bulletin d'inscription dûment complété et signé, accompagné du paiement de la réservation. Le jour de la manifestation, chaque participant devra présenter à l'organisateur une pièce d'identité. Pour les mineurs non émancipés, une autorisation écrite du représentant légal sera remise le jour du marché de Noël, par ce même représentant légal.

Art. 12 :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Les conditions météorologiques ne constituent pas au sens de cet article un cas de force majeure **même pour les emplacements extérieurs.**

La présence à cette journée implique l'acceptation totale du présent règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Portable :/...../...../...../...../.....

Mail :

Carte d'identité n° :, délivrée le

Objets proposés à la vente :

.....
.....
.....
.....

Note : les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus. **La déclaration sur l'honneur devra impérativement être remplie.**

Prix d'un emplacement INTERIEUR avec mise à disposition d'une table : 22€

Prix d'un emplacement EXTERIEUR avec mise à disposition d'une : 12€

☐ Nombre d'emplacements INTERIEUR souhaité : X 22 € = euros

☐ Nombre d'emplacements EXTERIEUR souhaité : X 12 € = euros

☐ Chèque émis d'un montant total de : euros (à l'ordre de l'APEEC)

☐ N° du chèque :

☐ Besoin d'une prise électrique : OUI / NON

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :,

Déclare sur l'honneur :

☐ Être commerçant(e) et avoir fourni l'attestation du registre du commerce en plus d'une pièce d'identité

☐ Ne pas être commerçant(e) et avoir fourni une pièce d'identité

- Déclare vendre des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) - Déclare ne participer au cours de l'année civile qu'à 2 vide-greniers en qualité d'Exposant (Maximum autorisé Article R321-9 du Code pénal)

- Certifie avoir pris connaissance du règlement

Fait à : Le :

Signature :

Pour les Professionnels uniquement :

Nom de la société :

N° d'identification : Délivré le :

Par le préfet de

Merci de nous fournir votre extrait d'immatriculation (Chambre des métiers, MSA ou Maison des artistes) ou la déclaration Insee ; et un extrait d'assurance responsabilité civile de l'année en cours.